

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2017

Présents-es :	Mme Simone BOWMAN, Présidente
	Mmes Corinne BAUDET, Célia BLATTER BARROS DA SILVA, Laurence FERNANDEZ-PAGE, Geneviève MAYTAIN, Bénédicte DE RAEMY et Prisca WASEM
	MM. David BEDERT, Christian CHEYROUX, Steve DELAUDE, Thomas GAUDIN, René GISIGER, Stéphane HILTY, Michel MOUTON, Raphaël PRINA, Stéphane SCHWEIZER, et Philippe SIMON
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE, Secrétaire général
Conseil administratif :	M. Christian GORCE, Maire MM. Yves Marie TRONO et Fernand SAVIGNY, Conseillers administratifs
Excusés :	MM. Bastien BLANCHARD et Philippe ROUX
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal ainsi que du compte-rendu des décisions de la séance du 18 mai 2017.	2
Adoption du compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 27 avril 2017	2
B. Communications du Bureau du Conseil municipal	2
1. Prise de position du CM suite aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 31 mai 2017	2
2. Informations diverses.....	3
C. Rapport de commissions	3
1. Rapport de la Commission des Affaires sociales relatif aux subventions aux associations selon le budget 2017	3
D. Propositions du Conseil administratif	4
1. Délibération N°5-2017 : ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 390'000.- destiné à l'aménagement d'une nouvelle caserne au chemin des Epinglis sis sur la commune de Bardonnex pouvant accueillir les compagnies des sapeurs-pompiers volontaires de Bardonnex et de Perly-Certoux.....	4
2. Délibération N°6-2017 : Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 1'934'000.- TTC pour l'aménagement et la mise en zone 30 km/h de la route de Certoux, tronçon route de Lully/chemin du Relai, ainsi que du chemin de la Mairie.....	5
E. Communications du CA	7
a) Concept des manifestations	7
b) Nouvelle association.....	7
c) Acquisition d'une parcelle	8
d) Travaux	8
e) Ecopoints	8
f) Aménagement des salles du rez de chaussée de la mairie	9

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

g) Personnel communal.....	9
h) Inauguration du Lieu de vie intergénérationnel.....	10
F. Propositions individuelles et questions.....	10

La Présidente, Mme Simone Bowman, souhaite la bienvenue à l'assemblée. Elle salue M. Fernand Savigny, Maire et les Conseillers administratifs MM. Christian Gorce et Yves Marie Trono. Elle excuse les absences de MM. Bastien Blanchard et Philippe Roux, et informe que M. Philippe Simon arrivera avec du retard, vers 22h. Elle salue le public présent (deux personnes).

Elle ouvre la séance à 20h01.

A. Adoption du procès-verbal ainsi que du compte-rendu des décisions de la séance du 18 mai 2017

P. 3, lettre b), dernière phrase du 1^{er} paragraphe, mettre au pluriel le 2^e verbe: *Il demande aux Conseillers municipaux s'ils souhaitent que Perly s'oppose également à ce traité.*

P. 6, 5^e paragraphe, ajouter : *M. Mouton demande si le fait qu'un graff **réalisé sur un mur** ne va pas inciter au graff sauvage.*

P. 7, 9^e paragraphe commençant par « M. Gorce », corriger une coquille : (...), *sauf si le Conseil municipal donne suite ce ~~soit~~ soir à la proposition chiffrée par la Commission.*

P. 8, point 4, corriger : *Mme Maytain explique que la Commission s'est basée sur les réponses apportées ~~au~~ par le TCPC aux questions de la Commission des sports (...)*

M. Cheyroux rappelle que dans ce PV, à la page 17, il avait été promis de transmettre aux Conseillers municipaux une présentation du projet de crèche sous format électronique. M. Nierlé répond qu'il s'agit d'un oubli.

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 mai 2017 est accepté par quatorze voix « pour », aucune voix « contre » et une abstention.

Adoption du compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 27 avril 2017

Le compte-rendu des décisions et délibérations prises lors de la séance du 18 mai 2017 est accepté par quatorze voix « pour », aucune voix « contre » et une abstention.

B. Communications du Bureau du Conseil municipal

1. Prise de position du CM suite aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 31 mai 2017

La Présidente met aux voix cette prise de position.

Par quinze voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 31 mai 2017 relative à la subvention de CHF 5'000'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal en faveur du Centre Culturel de Châtelaine.

Mme Maytain s'étonne que l'argumentaire fasse état d'une suffisance en matière de salles de spectacles et que ce projet porte non pas sur une salle de spectacles supplémentaire mais sur deux salles de spectacles.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Trono explique que la commune de Vernier a expliqué que les salles de 400 places et de 150 places n'existent pas ou très peu dans le canton.

M. Savigny ajoute que, dans le projet, les 33 espaces de répétition sont un élément important pour favoriser le développement culturel.

2. Informations diverses

a) Démission de Mme P. Wasem du Conseil municipal

La Présidente informe qu'elle a reçu un courrier de Mme Wasem informant de sa démission du Conseil municipal. Elle lit ce courrier, qui lui a été envoyé, avec copie à la Chancellerie de l'Etat de Genève, le 2 juin 2017.

*Madame la Présidente,
Chers collègues,*

Membre du Conseil municipal de Perly-Certoux depuis 10 ans, je souhaite aujourd'hui me retirer de cette fonction. En effet, je débute une formation dans laquelle je désire m'investir pleinement et ressens le besoin de prendre du temps.

Par conséquent, je vous informe de ma démission du Conseil municipal, qui prendra effet à la fin de la séance du 22 juin 2017.

Je reste à disposition afin de transmettre toutes informations utiles à mon successeur et souhaite plein succès à l'équipe en place.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Chers collègues, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Prisca Wasem

La Présidente conclut ce point avec quelques mots d'éloge pour Mme Wasem.

C. Rapport de commissions

1. Rapport de la Commission des Affaires sociales relatif aux subventions aux associations selon le budget 2017

La Présidente, étant également présidente de la Commission, informe que la Commission a souhaité faire un bilan intermédiaire pour permettre à certaines associations de recevoir déjà des dons. Ces associations souhaitant réaliser leur projet pendant l'été, reçoivent trop tard le don de la commune lorsque celui-ci est voté en septembre.

M. Delaude signale qu'il manquait une annexe, pourtant annoncée dans le rapport.

M. Cheyroux pense que le terme « annexe » a été mal employé, la liste des associations est donnée dans le document.

Mme Maytain se fait préciser que le reste de l'enveloppe fera l'objet d'un autre rapport soumis au Conseil municipal à la rentrée.

M. Hilty demande si les associations bénéficiaires donnent un retour sur le don qui a été fait.

La Présidente répond que oui, très souvent, des courriers de remerciements ainsi que des rapports sont fournis, certaines associations s'offrant à venir présenter leur projet.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente fait voter le rapport.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte les conclusions du rapport de la Commission des Affaires sociales relatif aux subventions aux associations selon le budget 2017.

D. Propositions du Conseil administratif

1. **Délibération N°5-2017** : ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 390'000.- destiné à l'aménagement d'une nouvelle caserne au chemin des Epinglis sis sur la commune de Bardonnex pouvant accueillir les compagnies des sapeurs-pompiers volontaires de Bardonnex et de Perly-Certoux

M. Cheyroux fait remarquer que, sur les plans, les équipements sanitaires hommes sont plus importants que ceux des femmes (une douche). Il demande si c'est un équilibre qui correspond à la réalité des troupes ou si c'est une économie de place nécessaire.

M. Gorce répond que l'équipement a été mené en collaboration entre l'architecte et les compagnies donc il en déduit que cela correspond aux besoins des compagnies.

M. Hilty conclut qu'à l'avenir, les compagnies seront limitées dans l'accueil de futures candidates féminines.

M. Gorce répond qu'en fait oui, et qu'il faudra rééquilibrer les locaux, ou faire des aménagements ultérieurement. Mais actuellement, cela correspond aux besoins tels qu'ils sont connus des compagnies. Il réaffirme que cela n'est pas le signe d'une volonté des compagnies à limiter l'engagement de personnel féminin.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lit la délibération puis la met aux voix comme suit :

OUVERTURE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 390'000.- TTC DESTINÉ À L'AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE CASERNE AU CHEMIN DES EPINGLIS SIS SUR LA COMMUNE DE BARDONNEX POUVANT ACCUEILLIR LES COMPAGNIES DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE BARDONNEX ET DE PERLY-CERTOUX

Vu la nécessité pour la commune de Bardonnex de construire de nouveaux locaux adaptés aux besoins de la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de cette commune au chemin des Epinglis,

Compte tenu de la volonté des État-major des compagnies de sapeurs-pompiers des communes de Bardonnex et Perly-Certoux exprimée depuis 2007 à travers l'établissement d'un concept d'engagement commun au niveau des piquets des chefs d'interventions, ayant débouché sur l'acquisition d'un véhicule de piquet commun,

Compte tenu de la volonté des État-major des compagnies de sapeurs-pompiers des communes de Bardonnex et Perly-Certoux de renforcer cette collaboration, notamment par la mise en place de synergies tant au niveau de la logistique que des interventions,

Vu les locaux réservés à cet effet dans la nouvelle halle artisanale de la commune de Bardonnex, actuellement en construction,

Vu la requête en autorisation de construire (DD 104629) déposée auprès du Département des Constructions et des Technologies de l'Information (DCTI) actuellement en force,

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération,

Vu les éléments communiqués au CM du 18 mai 2017 du concept opérationnel cantonal de défense incendie et de secours du canton de Genève actuellement en discussion,

Vu les présentations faites au Conseil Municipal des 19 novembre 2015 et du 18 mai 2017,

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Vu les articles 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide

à l'unanimité des membres présents, soit par 15 voix « pour »

1. *De réaliser les travaux d'aménagement de la nouvelle caserne de la compagnie de sapeurs-pompiers de Perly-Certoux dans la halle artisanale de la commune de Bardonnex actuellement en construction, d'un montant total de CHF 780'000.- dont le 50% à la charge de Perly-Certoux.*
2. *D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 390'000.- TTC destiné à ces travaux.*
3. *De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense nette au moyen de 20 annuités dès 2018 qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 14.331, de 2018 à 2037.*

M. Delaude demande si l'on sait déjà quoi faire des surfaces libérées par les pompiers.

M. Gorce répond que non, mais qu'il faut tenir compte que ces surfaces se trouvent sur le chemin de l'école pour trouver une affectation adéquate. Il précise que les locaux sont en souterrain et n'ont pas de fenêtre. Ils sont connectés aux locaux de la Protection civile et au local de l'Amicale des sapeurs-pompiers. Cette dernière disposera de locaux dans la nouvelle caserne. Le sujet pourrait être abordé dans une commission.

M. Hilty précise que passablement d'associations cherchent des locaux, ce serait utile de traiter le sujet en commission.

M. Gorce précise qu'un mandat d'études a été donné pour la rénovation du groupe scolaire. Les réflexions sur un éventuel aménagement à faire, en fonction de l'affectation du local, pourrait entrer dans cette démarche.

M. Gisiger demandant si une date de déménagement est connue, M. Gorce rappelle que l'échéance est fixée à ce jour à début 2018, un calendrier ambitieux compte tenu de travaux encore à réaliser et de la procédure d'autorisation de ces travaux à lancer.

2. **Délibération N°6-2017** : Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 1'934'000.- TTC pour l'aménagement et la mise en zone 30 km/h de la route de Certoux, tronçon route de Lully/chemin du Relai, ainsi que du chemin de la Mairie

M. Cheyroux fait remarquer une divergence entre le texte et le plan sur la zone concernée.

M. Trono rappelle que M. Delaude avait fait une demande de réadaptation de certains aménagements routiers, qui est prise en compte dans le financement de cette délibération mais pas reportée sur le plan, antérieure à cette demande. Une demande d'autorisation complémentaire sera nécessaire.

M. Delaude se fait confirmer que le mandataire qui gère ses travaux est nouveau.

M. Cheyroux se fait expliquer par M. Trono que le kit école, qui met la vitesse à 40km/h devant l'école, évoluera pour unifier la vitesse à 30km/h. M. Trono souligne qu'avec ce tronçon, la mise en zone 30km/h du village sera terminée. L'idée est d'harmoniser la vitesse, actuellement morcelée, au maximum sur toute la route de Certoux.

M. Bédert demande combien de temps prennent les travaux.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Trono explique que c'est écrit : début à l'automne 2017, fin à l'été 2018. A cette date, il faudra voir comment les zones vivent avant de lancer un éventuel processus de sanctions.

M. Delaude remarque que les voitures roulent largement au-dessus de 30 km/h sur la route de Certoux. Il salue le fait que les passages piétons aient été conservés, bien qu'ils ne soient pas nécessaires dans les zones 30.

M. Trono informe que, dans un an, la commune devra faire des pointages pour voir si les aménagements actuellement mis en place suffisent à faire respecter la vitesse de 30km/h.

M. Cheyroux se demande si le triangle de l'école est bien positionné. M. Gorce répond que c'est a priori une erreur.

M. Gaudin indique qu'il trouve les totems discrets et fragiles.

M. Trono rappelle que l'idée de ces totems provient d'une sortie du personnel faite à Martigny-Bourg, qui dispose de tels totems transparents. M. Savigny avait fait des photos, qui ont été ressorties lorsqu'il a fallu choisir le modèle pour Perly-Certoux.

M. Gaudin, qui trouve les totems jolis, regrette qu'ils ne paraissent pas officiels.

M. Trono suggère d'attendre qu'ils soient tous posés. Il rappelle que de toute manière, les habitants n'ont pas l'habitude de ces limitations de vitesse.

Les discussions se terminent sur l'emplacement de quelques totems, à Certoux notamment, et sur l'intégration presque trop réussie dans le paysage.

La Présidente lit la délibération puis la fait voter comme suit :

OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 1'934'000.- TTC POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA MISE EN ZONE 30 KM/H DE LA ROUTE DE CERTOUX, TRONÇON ROUTE DE LULLY/CHEMIN DU RELAI, AINSI QUE DU CHEMIN DE LA MAIRIE

Vu Le plan directeur communal de circulation,

Vu la nécessité de poursuivre et finaliser l'aménagement déjà entrepris sur le tronçon entre la route de Saint-Julien et le chemin du Relai, ainsi que celui entre la route de Lully et le chemin du Pont

Vu la politique communale en faveur d'une amélioration de la qualité de l'espace public, répondant ainsi aux préoccupations actuelles de la collectivité pour un environnement plus convivial,

Vu le souhait de canaliser le trafic de transit sur les axes routiers destinés à le recevoir et de proposer des espaces publics de qualité, à l'aide de mesures de modération de trafic,

Vu le souhait de la Commune de Perly-Certoux de créer des zones de modération de trafic, respectivement de rencontre, notamment par la création de zone 20km/h et 30 km/h dans les villages de Perly et de Certoux,

Vu les travaux d'aménagement publics réalisés sur la place de la Mairie actuellement en cours de travaux,

Vu les présentations faites au Conseil municipal de l'état des projets d'aménagements routiers et de leur planification lors des séances du 22 septembre 2016 et du 26 janvier 2017,

Vu le mandat confié par l'Exécutif au bureau d'ingénieurs BCPH, pour l'étude du projet de l'aménagement de la route de Certoux, tronçon, compris entre le chemin du Relai et la route de Lully ainsi que du chemin de la Mairie,

Vu l'exposé des motifs de juin 2017 élaboré par le service technique comprenant le plan ainsi que les éléments techniques et financiers relatifs à cette opération annexés à la présente délibération,

Vu les articles 30, alinéa 1 lettres e, et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Conseil municipal,

décide

à l'unanimité des membres présents, soit par 15 voix « pour »

1. *D'autoriser les travaux d'aménagement de la route de Certoux, tronçon compris entre le chemin du Relai et la route de Lully ainsi que du chemin de la Mairie.*
2. *D'ouvrir à l'Exécutif un crédit d'engagement de CHF 1'934'000- TTC destiné à la réalisation du projet décrit sous chiffre 1.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements sous la rubrique No 62.501, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense nette prévue mentionnée sous point 2 au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 62.331, de 2018 à 2047.*
5. *De déclarer ces travaux d'aménagements d'utilité publique, au sens de l'article 3, al. 1, lettre a) de la Loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique du 10 juin 1993.*

E. Communications du CA

a) Concept des manifestations

M. Trono souhaite informer sur ce sujet, qu'il avait brièvement abordé lors d'un dernier conseil. Il rappelle que, vu l'augmentation du nombre des associations dans la commune, le rythme annuel des manifestations est passé à 86 par année, ce qui demande de la planification et des moyens. Le Conseil administratif a réfléchi à un concept des manifestations, qui sera présenté le lundi 25 septembre 2017 à la salle du Théâtre à l'ensemble des associations de la commune. Le but sera aussi de faire connaître les priorisations que le Conseil administratif veut dans le traitement de ces manifestations, de prévoir un agenda des manifestations l'année A pour l'année B, ce qui sera très utile pour voir s'il y a des embouteillages dans les dates ou les lieux, et de montrer aussi ce que l'administration engagera pour chaque manifestation, avec, comme corollaire, un engagement plus important des associations dans l'organisation de leur manifestation. Avec ce concept, tout sera posé et M. Trono espère que cela servira à fluidifier l'organisation des manifestations aussi pour les citoyens qui en bénéficient. M. Trono pense que ce concept permettra de faciliter la vie des associations et de l'administration.

M. Hilty se fait préciser que cela ne donnera pas lieu de limiter les manifestations dans la commune.

M. Trono répond que les associations sont invitées à remplir une fiche par manifestation pour les annoncer suffisamment à l'avance pour que des arrangements ou des solutions puissent être trouvées. Ce concept, que M. Trono ne veut pas dévoiler avant l'heure, induit aussi des degrés d'intervention de l'administration différenciés selon les manifestations et leur importance pour la collectivité ou si elles ont un caractère privé ou réservé à l'association seulement.

b) Nouvelle association

M. Gorce annonce qu'une nouvelle association a été créée, Perly Deal. L'activité de cette association était déjà connue depuis quelques années, mais elle se développait sous l'égide des Moustiques. Cette fois, elle se développe de manière autonome. Elle a pour but de permettre aux parents de vendre des habits d'enfants ou adolescents. Dix pour cent du bénéfice réalisé pendant les ventes est reversé à une association. M. Gorce félicite les créateurs de cette association pour leur engagement. Il invite les Conseillers municipaux à se rendre à cette manifestation pour qu'ils prennent connaissance de son ampleur.

Le Conseil municipal désigne Steve Delaude, comme délégué à l'association Perly Deal.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

c) Acquisition d'une parcelle

M. Savigny informe que le Conseil administratif est en discussion avec les propriétaires de la parcelle, qui sont intéressés à en vendre une partie à la commune. Les modalités ont été discutées et acceptées par les propriétaires, qui conserveront leur maison sur la parcelle. La partie vendue à la commune représente environ 2700 m². M. Savigny présente l'emplacement de la parcelle, qui se trouve derrière le groupe scolaire. L'emplacement est particulièrement intéressant, précise M. Savigny, notamment, au vu de la proximité avec l'école. Les propriétaires ont confirmé par écrit qu'ils entraient en matière sur une cession de leur parcelle à CHF 500.- le m², ce qui représente, avec les frais d'acquisition, CHF 1.4 millions d'acquisition, ce qui est un prix raisonnable, avec des possibilités de valorisation concrètes.

M. Savigny souhaite que le Conseil municipal se prononce sur le principe, pour que, s'il est d'accord, le Conseil administratif puisse venir avec une délibération lors d'une prochaine séance.

Répondant à une question de M. Bédert, M. Savigny répond que la parcelle se trouve sur une zone de développement. Il précise, toujours pour répondre à M. Bédert, que la parcelle est au bénéfice d'une servitude d'accès avec la station d'essence qui se trouve sur la route de St-Julien. Différentes autres possibilités d'accès peuvent être trouvées, indique M. Savigny.

M. Prina souligne qu'une acquisition à cet endroit-là est inespérée.

M. Savigny relève que cet endroit aurait été idéal pour un projet de crèche, si elle était intervenue deux ans auparavant.

d) Travaux

M. Trono revient rapidement sur le concept des manifestations pour préciser que, vu l'ampleur du domaine, un dicastère des manifestations a été créé dont il est le Conseiller administratif délégué.

Il revient sur l'état des différents chantiers, dont certains sont à bout touchant. Notamment dans le village de Perly, l'aménagement des places et des routes sera terminé le 28 août, et donc opérationnel pour la rentrée scolaire.

A Certoux, la pose de l'enrobé sur la route de Base est prévu du 17 au 21 juillet 2017, jours pendant lesquels la route sera fermée.

Sur la route de Certoux, tronçon route de Base-tennis, les travaux sont terminés, des potelets doivent encore être posés aux abords des ilots ainsi que les marquages et la signalétique. Les plantations pourront démarrer. Sur un tronçon, un défaut sur l'enrobé a été relevé, il fait l'objet de compléments d'analyse.

Chemin du Pont, le mandataire a été sélectionné, les études débiteront en septembre 2017, avec des comptages. Cela déterminera les aménagements à réaliser. Un avant-projet sera présenté à fin 2017. M. Trono pense que les travaux pourraient débiter à l'été 2018.

Répondant à une question de M. Delaude, M. Trono confirme que la signalétique des zones 20 à Perly sera posée et donc les zones 20 seront opérationnelles à fin août.

e) Ecopoints

M. Gorce informe que les écopoints ont été installés dans le village de Perly et qu'ils seront opérationnels sous peu. Un courrier est envoyé ce jour aux habitants pour les informer de la date de mise en service, fixée au 4 juillet 2017. La décision a été prise d'ajouter une collecte des déchets de cuisine à Perly, avec l'ajout de containers verts de 240 l aux écopoints. La progression de récolte de ces déchets est constante à Perly-Sud, avec 3 tonnes récoltées le mois dernier. A terme, la réflexion portera sur l'équipement des écopoints d'un conteneur pour les biodéchets, comme cela se fait dans d'autres communes. Pour l'instant, faute de retour sur le fonctionnement de ces équipements, la commune s'appuie sur les containers de 240 l pour la récolte des déchets de cuisine.

M. Gorce présente les différents emplacements des écopoints à Perly sur un plan avant de conclure que le souhait est que le taux de tri augmente dans la commune. Il explique que les nouveaux conteneurs des écopoints sont dotés de pédales, les 4 conteneurs à pédale du Couvert de Certoux seront transférés à la déchetterie, où ils devraient être plus utilisés. Enfin, la petite poubelle verte est à disposition à la mairie.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme de Raemy demande sur quels critères sont définis l'emplacement et le type de déchets des écopoints.

M. Gorce répond qu'un mandat a été donné à une société qui a établi un concept d'écopoints et de type de déchets pour l'ensemble de la commune. Par la suite, selon les habitudes prises ou non ou divers constats, certains containers pourront être transférés.

Mme Baudet fait remarquer que, sur le plan, l'emplacement du 25, chemin du Village-de-Perly est mal situé.

M. Gisiger fait remarquer qu'il est déjà possible d'utiliser les containers de 240l pour les déchets de cuisine. Il se fait confirmer par M. Gorce que l'arrêt du ramassage des ordures au porte à porte entre en vigueur en même temps, soit le 4 juillet. M. Gorce précise que les déchets de jardin et les bio-déchets continueront d'être levés à part.

Mme Blatter Barros da Silva souhaite savoir si, les travaux routiers étant terminés à Certoux, la récolte des déchets de cuisine sera possible à Certoux.

M. Gorce répond que oui, l'introduction à Certoux est une étape dans le déploiement de cette récolte, mais à Certoux, il est difficile de trouver des emplacements pour les écopoints et donc, de dépôt pour les containers de 240l.

M. Mouton demande comment la commune a envisagé d'anticiper les éventuels dépôts sauvages des containers auparavant utilisés dans les immeubles, et s'il est prévu de donner des informations sur ce que l'on doit faire des anciens containers.

M. Gorce répond que ce point n'a pas été abordé par la commune, qui compte sur la citoyenneté des régies pour gérer l'évacuation de leurs containers.

M. Mouton trouverait bien que la commune, qui lance une nouvelle prestation, propose aux propriétaires que Serbeco, par exemple, récupère les anciens containers.

M. Gorce pense que le débarras des containers relève plutôt du privé.

Mme Wasem demande si la tournée des camions se fera en doublon pendant quelque temps.

M. Gorce répond que non, même si un contrôle sera fait car on sait que le changement d'habitude est difficile.

f) Aménagement des salles du rez de chaussée de la mairie

M. Trono rappelle qu'une pétition avait été transmise demandant la création d'une nouvelle salle de spectacle, qui a abouti à une proposition d'aménager la salle du Théâtre pour en améliorer l'utilisation. Il donne le résultat des consultations des associations. La pétition était signée de 17 signataires, privés et associations. Un courrier a été envoyé à 9 associations utilisatrices, pétitionnaires ou non, pour leur demander quelles améliorations elles souhaiteraient. Six réponses sont parvenues dans le délai du 31 mai. Ces améliorations seront étudiées par le Conseil administratif et le Service technique pour voir ce qui peut être engagé comme travaux.

A 21h30, la Présidente salue l'arrivée de M. Philippe Simon.

g) Personnel communal

M. Trono informe que la commune va mettre deux postes au concours : un poste à 80% au sein de l'administration générale et un poste à 100% au secrétariat des Services Bâtiment et Infrastructure et Espaces verts et Environnement. L'entrée en fonction est prévue à début octobre 2017 au plus vite.

Répondant à M. Cheyroux, M. Trono informe que la passation de poste se fera pendant 1 ou 2 mois pour le premier poste, sachant que le descriptif de fonction de ce poste est différent de celui de l'actuelle titulaire.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Trono rappelle que les annonces seront publiées dans les organes de la commune ainsi que dans le supplément « emploi » de *la Tribune de Genève*. Il souligne qu'il ne s'agit pas de nouveaux postes mais de remplacements des titulaires.

h) Inauguration du Lieu de vie intergénérationnel

M. Savigny informe qu'une date a été fixée au 4 novembre 2017 pour l'inauguration du Lieu de vie intergénérationnel.

F. Propositions individuelles et questions

1. Fermeture de l'office postal de Perly

M. Gisiger demande quelle est la position du Conseil administratif suite à la parution dans les journaux de l'annonce de la fermeture possible de l'office postal de Perly.

M. Savigny répond que l'Exécutif n'est pas a priori favorable à cette fermeture, mais que, pour l'instant, les informations sont lacunaires, y compris sur les prestations de remplacement. Le Conseil administratif va suivre attentivement ce dossier.

M. Gisiger souligne que la Poste annonce qu'elle ne fermera pas d'office sans avoir discuté avec la commune. M. Gisiger demande si c'est vrai.

M. Savigny répond que oui, ce qui ne veut pas dire que la Poste tiendrait compte de l'avis de la commune et renoncerait à fermer un office si la commune n'est pas d'accord.

M. Trono comprend que la population est sensible à ces fermetures. Heureusement, le Trait d'Union n'est pas encore paru, une information sur la position que vient d'exprimer M. Savigny sera publiée pour l'information des habitants.

M. Gorce précise que les Autorités n'ont pas été informées à l'avance des intentions de la Poste.

2. Contact avec la mairie

M. Prina relaie les plaintes de communiers en ce qui concerne la capacité d'atteindre la commune par téléphone. De nombreuses personnes ont signalé qu'elles téléphonent à la mairie et que cela ne répond jamais. M. Prina ne sait pas si cela provient de problème avec l'opérateur ou autre, mais il tient à relayer ces inquiétudes.

M. Gorce rappelle que la centrale téléphonique a connu des problèmes, qui ont été réglés aujourd'hui.

3. Chemin de la Lissole

M. Mouton revient sur ce chemin, qui vient de rouvrir à la circulation après une fermeture de 15 jours. Il relève que l'agriculteur a sans doute pensé qu'il en était le propriétaire, car ce chemin est maculé de terre, mouillée en plus, ce qui rend la circulation sur ce chemin désagréable, voire dangereux pour les deux-roues. M. Mouton demande que soit rappelé à cet agriculteur qu'il est tenu de nettoyer ce chemin, car sa terre le rend dangereux.

M. Gorce répond que ce sera fait.

4. Education citoyenne

Mme Maytain signale que le graff a été réalisé et qu'elle en est fan ! L'enthousiasme des élèves pour ce travail a été évident. Les t-shirts seront prêts pour les promotions. Pour le logo choisi reste sobre, noir sur blanc, et Mme Maytain le trouve très identitaire. Elle profite de remercier les enseignants, car ce projet est très énergivore, il doit être rapidement exécuté et demande beaucoup d'engagement de la part des enseignants. Elle signale que les projets exécutés dans le cadre de l'éducation citoyenne marque les élèves, comme en témoigne les jeunes invités aux Promotions citoyennes qui ont encore déploré l'échec de leur demande d'un parcours Vita.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

5. Démission de Mme Wasem

Prenant la parole, Mme Wasem remercie ses collègues du Conseil municipal au terme de cette fonction qui lui a permis de rencontrer de magnifiques personnes et de mieux comprendre le système politique genevois, dans une ambiance que bien des communes peuvent envier à Perly-Certoux. Elle souhaite remercier particulièrement pour la bienveillance, l'énergie, la bonne humeur que chacun met afin de permettre à la commune de Perly-Certoux de vivre en harmonie. Elle remercie Jacques Nierlé et Véronique Preti, qui pallient par leur engagement et leur professionnalisme aux petites maladroites avec compréhension et jovialité. C'est quand on le quitte qu'on réalise à quel point le Conseil est une famille, qui va nous manquer. Mme Wasem conclut en souhaitant beaucoup de plaisir pour la suite.

Elle est chaleureusement applaudie.

La Présidente informe que M. Blanchard est absent car il joue une pièce avec les élèves de son école, que la Présidente recommande vivement aux Conseillers municipaux.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h50.

La Présidente du Conseil
Simone Bowman

po le Vice-Président du Conseil
René Gisiger

Le Secrétaire
Jacques Nierlé